

ANNEXE 2

Questions posées lors de la réunion du 15 octobre 2019, " Quartier Centre -Ville "

. A l'intersection de la rue Germaine et de l'avenue des acacias, problème de sécurité dû aux 2 places de stationnement avenue des acacias, qui obligent les véhicules venant de l'Est à se déporter sur la gauche avec risque de collision avec un véhicule venant de la rue Germaine à vive allure.

– Mr le maire précise qu'un projet de modification est à l'étude.

. Problème récurrent d'infiltrations d'eau dans la cave de Mme Goujat Impasse du marché.

- Un expert d'assurance a déclaré que les infiltrations ne venaient probablement pas du trottoir, même si celui-ci est en très mauvais état. Donc le désagrément subsiste !

. Problème soulevé par le refus de ramassage des cartons bruns mis dans les poubelles jaunes.

- Décision de la CARA et la COVED . Ces cartons pliés doivent être déposés en déchetterie.

. Chaussée déformée rue de l'océan devant chez " Lolo ", ce qui en cas de pluie provoque une flaque d'eau.

– A voir avec les services techniques. (Il y en a tellement d'autres ailleurs dans la commune, hélas !)

. Toilettes situées au marché en mauvais état.

- Projet budgété, mais premier appel d'offre infructueux, ce qui implique une relance du marché

. Au 30 rue des verdiers, des câbles électriques passent à travers les branches d'un pin, il y a risque de rupture de ceux-ci en cas de tempête.

- Selon une voisine au N° 28, l'élagage de ce pin devrait être réalisé d'ici fin octobre. Bien entendu ces travaux sont à la charge du propriétaire .

. Rue de l'Arquebuse, côté pharmacie, panneaux de signalisation trop bas, pouvant représenter un risque pour les piétons.

- Après intervention des services techniques, seul le panneau de stationnement interdit subsiste, ce qui donne satisfaction.

. Différentes questions ont été posées à nouveau cette année par les riverains de la rue Samuel BESSE .

- Mr le maire a apporté les réponses et les précisions dans l'annexe 1 du présent compte rendu.

. Béthanie, propriété de la CARA, serait vendue. Le devenir n'est pas connu. Des rumeurs

indiquent que cet ensemble pourrait être aménagé en maison de retraite !!!

- Mr le maire précise qu'en fonction de la destination de l'immeuble, les règles du PLU seront appliquées.

- A ce jour l'acquéreur ne s'est pas manifesté.

. Le déploiement de la fibre optique dans la commune se poursuit par " Charente Maritime Très Haut Débit ", à qui le département a confié cette tâche.

. Projet de Maison médicale toujours d'actualité, mais toujours beaucoup de problèmes à résoudre avec l'Agence Régionale de Santé et l'installation de 2 médecins généralistes.

- La municipalité s'occupe activement de trouver une solution qui permettrait que cette Maison médicale se réalise .